

Fiche signalétique

Heat Proof Grease



1. Identification du produit et de l'entreprise

| | |
|-------------------------|--|
| Nom du produit | : Heat Proof Grease |
| Code | : 3155 |
| Utilisations | : Utiliser sur des robinets en métal et des systèmes de valves à échange d'air, de vapeur d'eau chaude ou froide. |
| Manufacturier | : J.C. WHITLAM Manufacturing Company 200 West Walnut Street P.O. BOX 380 Wadsworth, Ohio 44282-0380 Tel : (330) 334 - 2524 |
| Fournisseur | : LynCar Products Limité, 30 Hedgedale Road, Brampton, ONT L6T 5L2 Tel: (800) 263-7011 Fax: (800) 459-6227 |
| FS rédigée par | : Services réglementaires KMK inc. |
| En cas d'urgence | : CHEMTREC, U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887 |
| Type de produit | : Gel, semi-solide. |

2. Identification des dangers

| | |
|---------------------------|--|
| Couleur | : Ambre. |
| État physique | : Liquide. [Gel, semi-solide.] |
| Odeur | : Pétrole. [Faible] |
| Mentions de danger | : N'EST PAS CENSÉ PRODUIRE D'EFFETS NÉFASTES SIGNIFICATIFS SUR LA SANTÉ QUAND LES INSTRUCTIONS D'UTILISATION RECOMMANDÉES SONT RESPECTÉES. |

Voies d'absorption : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

| | |
|-------------------|---|
| Inhalation | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Ingestion | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Peau | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Yeux | : Aucun effet important ou danger critique connu. |

Effets chroniques potentiels sur la santé

| | |
|------------------------------------|---|
| Effets chroniques | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Cancérogénicité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Mutagénicité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Tératogénicité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur le développement | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur la fertilité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |

Signes/symptômes de surexposition

| | |
|-------------------|-----------------------------|
| Inhalation | : Aucune donnée spécifique. |
| Ingestion | : Aucune donnée spécifique. |
| Peau | : Aucune donnée spécifique. |
| Yeux | : Aucune donnée spécifique. |

Conditions médicales aggravées par une surexposition : Aucun connu.

2. Identification des dangers

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

| Nom | Numéro CAS | % |
|----------------------------|------------|----------|
| Huile Minérale Naphténique | 8012-95-1 | 60 - 100 |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Consulter un médecin.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Produits de décomposition dangereux** : Aucune donnée spécifique.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)
- Méthodes de nettoyage**
- Déversement** : Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

| Limites d'exposition professionnelle | | MPT (8 hours) | | | LECT (15 mins) | | | Ceiling | | | |
|--------------------------------------|-----------------|---------------|-------------------|-------|----------------|-------------------|-------|---------|-------------------|-------|-----------|
| Ingrédient | Nom de la liste | ppm | mg/m ³ | Autre | ppm | mg/m ³ | Autre | ppm | mg/m ³ | Autre | Notations |
| Huiles de paraffine | US ACGIH 1/2009 | - | 5 | - | - | 10 | - | - | - | - | |
| | AB 4/2009 | - | 5 | - | - | 10 | - | - | - | - | [a] |
| | ON 8/2008 | - | 5 | - | - | 10 | - | - | - | - | [a] |
| | QC 6/2008 | - | 5 | - | - | 10 | - | - | - | - | [a] |

Forme: [a]Brouillard

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

- Procédures de surveillance recommandées** : Il peut s'avérer nécessaire de procéder à un examen des personnes et de l'atmosphère sur le lieu de travail ou d'effectuer un contrôle biologique pour déterminer l'efficacité de la ventilation, définir d'autres mesures de contrôle, et/ou statuer sur la nécessité d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.
- Mesures techniques** : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé.
- Respiratoire** : Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Recommandé : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un respirateur.
- Mains** : Utilisez des gants appropriés pour le travail ou la tâche effectuée. Recommandé : Gants jetables en vinyle.
- Yeux** : Une protection oculaire de sécurité doit être utilisée en cas de risque d'exposition. Recommandé : Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.
- Peau** : Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

9. Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Liquide. [Gel, semi-solide.]
- Point d'éclair** : Coupe fermée: 232.22°C (450°F) [Pensky-Martens.]
- Température d'auto-inflammation** : 259.85 à 370.85°C (499.7 à 699.5°F)
- Couleur** : Ambre.

9. Propriétés physico-chimiques

| | |
|--|--|
| Odeur | : Pétrole. [Faible] |
| Formule moléculaire | : C_nH_{2n+2} |
| Point d'ébullition/condensation | : 360°C (680°F) |
| Point de fusion/congélation | : -17.78°C (-0.004°F) |
| Densité relative | : 1 g/cm ³ |
| Pression de vapeur | : 0.013 kPa (0.1 mm Hg) |
| Densité de vapeur | : 1 [Air = 1] |
| Solubilité | : Facilement soluble dans les substances suivantes: n-octanol. Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. |

10. Stabilité du produit et réactivité

| | |
|--|--|
| Stabilité chimique | : Le produit est stable. |
| Conditions à éviter | : Aucune donnée spécifique. |
| Matières à éviter | : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes. |
| Produits de décomposition dangereux | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. |
| Risque de réactions dangereuses | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. |
| Polymérisation Dangereuse | : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse. |

11. Informations toxicologiques

| | |
|---------------------------|-----------------------------|
| Toxicité aiguë | : Aucune donnée spécifique. |
| Toxicité chronique | : Aucune donnée spécifique. |
| DIVS | : 2500 mg/m ³ |

12. Informations écotoxicologiques

Effets sur l'environnement : Non établi

Écotoxicité en milieu aquatique

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Exposition |
|-----------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|------------|
| Huile Minérale Naphténique | Aiguë CL50 >100 ppm Eau douce | Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i> | 96 heures |

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14 . Informations relatives au transport

TMD/IMDG/IATA : Non réglementé.

15 . Informations réglementaires

SIMDUT (Canada) : Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).
Listes canadiennes : **Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)**: Cette substance n'est pas répertoriée.
ARET canadien: Cette substance n'est pas répertoriée.
NPRI canadien: Cette substance n'est pas répertoriée.
Substances désignées en Alberta: Cette substance n'est pas répertoriée.
Substances désignées dans l'Ontario: Cette substance n'est pas répertoriée.
Substances désignées au Québec: Cette substance n'est pas répertoriée.

Inventaire du Canada : Cette substance est répertoriée ou exclue.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Listes internationales : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Cette substance est répertoriée ou exclue.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Cette substance est répertoriée ou exclue.
Inventaire du Japon: Indéterminé.
Inventaire de Corée: Cette substance est répertoriée ou exclue.
Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Cette substance est répertoriée ou exclue.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Cette substance est répertoriée ou exclue.

16 . Autres informations

Références : ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2004. -Gazette du Canada Partie II, Vol. 122, No. 2 Enregistrement DORS/88-64 31 décembre 1987 Loi sur les Produits Dangereux, "Liste de divulgation des Ingrédients". - Règlement canadien du Transport des Matières Dangereuses, et les Annexes, Version Langage Clair, 2005.

Date d'édition : 03/01/2010

Version : 1

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Luc Séguin, PhD chimiste, 25 ans à titre de professionnel en conformité réglementaire

DOCUMENT



Services de rédaction, global et multilingue, de tous vos documents réglementaires



Optimiser le déploiement du SGH au sein de votre compagnie